



HOTEL DE VILLE

70, Grande Rue  
91510 LARDY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## VILLE DE LARDY

*Commission Particulière du Débat Public  
sur le Projet de Ligne à Grande Vitesse POCL  
68 rue du Faubourg Saint Honoré*

*75008 PARIS*

*LARDY, le 13 octobre 2011*

*Objet : LGV-POCL  
contribution au débat public.*

*Monsieur le Président,*

*C'est en tant que Maire de LARDY, commune comprise dans le périmètre du site classé de la Vallée de la Juine (91), que je souhaite intervenir dans le cadre du débat public organisé actuellement sur le projet de ligne ferroviaire à grande vitesse (POCL) présenté par Réseau ferré de France.*

*Il est toujours difficile de pouvoir juger a priori des avantages/inconvénients d'un projet de cette envergure. Je n'ai pas les moyens de cette analyse globale, les incertitudes sont trop nombreuses et je ne me risquerai donc pas sur cet exercice particulièrement délicat. Je m'en tiendrai donc à quelques réflexions d'ordre général :*

*Les enjeux économiques et d'aménagement du territoire sont indéniables. Le désenclavement de la région Centre France, son développement économique, sa liaison améliorée avec l'Île de France sont à l'évidence des intentions louables.*

*Pour autant, le coût des infrastructures pour y parvenir (14 milliards d'euros) et les impacts environnementaux associés sont des éléments qu'il faut appréhender avec la plus grande attention. En effet, nul ne peut douter des conséquences majeures qu'aurait cette ligne à grande vitesse sur les territoires traversés tant au niveau des milieux naturels que de la vie des habitants.*